



Première demande de carte d'identité et/ou passeport (uniquement sur rendez-vous)

Tout dossier incomplet engendrera un nouveau rendez-vous

- La présence du demandeur est obligatoire
- Le mineur doit être accompagné de son représentant légal

PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX)

- Réaliser une pré-demande sur le site <http://ants.gouv.fr> et l'imprimer (**Ne pas la signer**)
- 1 photographie d'identité récente (-6 mois), n'ayant pas servie et parfaitement ressemblante, de face et tête nue
- Justificatif de domicile (- de 1an) aux nom et prénom du demandeur :
 - Loyer (bailleur officiel uniquement, pas de quittance manuscrite)
 - Facture (EDF, GDF, téléphone, ...)
- Timbres fiscaux: 86€ pour les majeurs / 42€ entre 15 et 17 ans / 17 € jusqu'à 14 ans

Ou en cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne :

- une facture de moins d'un an aux nom et prénom de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur sur papier libre, précisant la date d'hébergement, datée et signée par l'hébergeant
- la carte d'identité de l'hébergeant

1^{ère} DEMANDE

- une copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3mois) si commune non dématérialisée
- un justificatif de nationalité française (décret, certificat de nationalité avec récépissé)
- un titre de séjour ou carte de circulation

Pour les mineurs :

Pièce d'identité du représentant légal

En cas de divorce des parents, produire :

Le jugement

En cas de séparation :

La photocopie de la carte d'identité du 2^{ème} parent

Une attestation du 2^{ème} parent autorisant l'autre parent à effectuer la demande

HÔTEL DE VILLE - PLACE AUGUSTE GÉNIE – 60160 MONTATAIRE – 03.44.64.44.44

Mail : contact@mairie-montataire.fr

Prise de rendez-vous :

www.rdv360.com

<http://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE

Lundi de 13h30 à 16h30

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Samedi de 9h00 à 11h00